



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **22 février 2021**

Décision n° **CP-2021-0393**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Politique agricole - Soutien à l'investissement de la société à responsabilité limitée (SARL) Les Jardins du Printemps - Attribution d'une subvention

service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 5 février 2021

Secrétaire élu : Monsieur Issam Benzeghiba

Affiché le : mardi 23 février 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, MM. Marion, Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, M. Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mme Runel (pouvoir à M. Longueval).

Absents non excusés : M. Kabalo.

Commission permanente du 22 février 2021**Décision n° CP-2021-0393**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Politique agricole - Soutien à l'investissement de la société à responsabilité limitée (SARL) Les Jardins du Printemps - Attribution d'une subvention**

service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 3 février 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

La Métropole de Lyon a approuvé, par délibération du Conseil n° 2018-2666 du 16 mars 2018, sa politique agricole métropolitaine. Dans son 1^{er} axe, elle vise à l'augmentation de la valeur ajoutée de la part des produits cultivés et consommés sur le territoire. Dans son 3^{ème} axe, elle vise la préservation de l'outil de production des agriculteurs ainsi que le maintien de la diversité des exploitations présentes sur le territoire.

La Métropole a par ailleurs adopté, par délibération du Conseil n° 2019-3625 du 24 juin 2019, sa stratégie alimentaire métropolitaine. Dans son 5^{ème} axe, elle vise à progresser vers une agriculture durable de proximité sur un périmètre des 50 km autour de Lyon.

Il est proposé à la Commission permanente de soutenir le projet d'investissement de la SARL Les Jardins du Printemps présenté ci-dessous, qui répond à ces différents objectifs.

La SARL Les Jardins du Printemps, implantée à Rillieux la Pape, est une société appartenant à un groupe familial, employant 66 équivalent temps plein. Elle développe aujourd'hui 2 activités principales :

- sous la marque Paul et Julie : conditionnement et distribution d'herbes aromatiques fraîches, auprès de la grande distribution, des magasins spécialisés et d'enseignes bio,

- sous la marque Maréchal Fraîcheur créée en 2012 : mise en production et distribution sur toute l'agglomération lyonnaise de paniers de fruits et légumes bio et conventionnels, et de produits locaux d'épicerie.

L'activité Maréchal Fraîcheur est en plein développement et vit une forte croissance depuis la crise sanitaire de mars 2020.

La société civile d'exploitation agricole (SCEA) Maréchal Nature, filiale à 100 % de la SARL Les Jardins du Printemps, produit en agriculture biologique des fruits, légumes, légumes secs, céréales et fourrages. En réponse à la demande croissante de produits bios, la SCEA Maréchal Nature se développe également et a déjà obtenu une aide de la Métropole et du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) en 2020 pour la construction d'un bâtiment agricole de stockage et transformation de produits agricoles, écologiquement vertueux.

II - Programme d'actions et plan de financement prévisionnel

Le projet de la SARL Les Jardins du Printemps, pour lequel la Métropole est sollicitée, concerne l'investissement dans les équipements et matériels suivants pour une extension de 700 m² du bâtiment actuel de l'entreprise : chariot élévateur, balance, trancheuse, rolls, laveuse, vide palox, panneaux sandwichs et groupe froid. L'extension de bâtiment sera quasiment totalement équipée de panneaux isothermes et d'un groupe frigorifique dont les calories rejetées seront récupérées pour chauffer de l'eau.

Ce projet permettra d'assurer le développement de l'entreprise dont la croissance d'activité est avérée, notamment sur l'activité Maréchal Fraîcheur. Il a été déposé dans le cadre d'un appel à projet lancé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes hors plan de développement durable, dans l'attente de la réouverture des crédits du FEADER.

La Métropole est sollicitée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour intervenir en co-financement de ce projet à hauteur de 15 %, soit 60 622,43 € HT.

Nature de la dépense	Montant (en € HT)	Nature de la recette	Montant (en € HT)
matériels divers : caisses, bacs, tables, chariots élévateurs, balance, trancheuse, rolls, laveuse, machine découpe, vide palox, panneaux sandwichs, etc.	215 432,23	Métropole (15 %)	60 622,43
équipement de production de froid et récupération de chaleur	188 717,31	Région (15 %)	60 622,43
		autofinancement et emprunts	282 904,68
Total	404 149,54	Total	404 149,54

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'investissement de 60 622,43 € au profit de la SARL Les Jardins du Printemps, pour son projet d'investissement en équipements, dans le cadre du régime d'aide notifié SA 49435, relatif aux aides en faveur des PME actives dans la transformation et la commercialisation de produits agricoles,

b) - la convention à passer entre la Métropole et la SARL Les Jardins du Printemps définissant, notamment, les conditions d'utilisation de la subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** d'investissement correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme global P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels, individualisée le 5 novembre 2018, pour un montant de 3 200 000 € en dépenses à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P27O7174.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2021 et 2022 - chapitre 204, pour un montant de 60 622,43 €, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 30 311 € en 2021,
- 30 311,43 € en 2022.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 février 2021.